

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2007

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 23 novembre 2007 " Je vous prie de bien vouloir assister à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu lundi 3 décembre 2007 à 18 heures à la mairie de Thoard. »

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Travaux pour les captages d'eau et alimentation d'eau à St Martin
- Maison Aurelle
- Maison Féraud
- Délimitations de terrains et chemins
- Point sur les travaux en cours
- Marché d'entretien de la voirie
- Installation d'une infirmière à domicile sur la commune
- Fixation du prix de l'eau et des tarifs 2008
- Reconduction des contrats d'assurance avec Groupama
- Modification des statuts du SMAB
- Demande de déclaration en calamités agricoles
- Déclaration d'intention d'aliéner – DPU
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude SENES, Maire
Etaient présents : MM. Denis BAILLE, Pierre DELAYE , Mme Elisabeth JOVET, M. Maurice FERAUD, Adjoint, M. Alain BAUSSAN, Mme Elisabeth DALMAS, MM. Philippe JULIEN, Thierry PEIGNEUX, Frédéric FERAUD.

Excusé : Jacques CORTADELLAS

Absents : M. Jean KRUMHBOLZ, Marc MALAGUTTI

Est élu secrétaire de séance : M. Frédéric FERAUD

Le maire informe le conseil municipal que la commissaire enquêteur a décidé de prolonger l'enquête publique relative à la révision du POS en PLU jusqu'au 19 décembre 2007 dans l'attente des avis des services de l'Etat.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 15 octobre 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

2 - Travaux pour les captages d'eau et alimentation d'eau à St Martin

Création d'un réseau d'eau surpressé au quartier St Martin

Le maire rappelle au conseil municipal les dispositions prises pour l'extension du réseau d'eau à St Martin. Le raccordement de trois habitations, la chapelle et une borne-fontaine avec un surpresseur nécessite les travaux suivants

- l'extension de la conduite diamètre 50mm par une conduite de même diamètre sur 20 ml jusqu'à l'angle Nord-Est du cimetière (avec mise en place d'un robinet flotteur à l'arrivée de la conduite)
- la réalisation d'une bache de reprise de 2 à 3 m³ avec local technique.

- la fourniture et pose d'un sur presseur Qn:3m3/h à 50 m de HMT
- la création du réseau sur pressé : mise en place de 80 ml de conduite diamètre 40mm
- la réalisation de 5 branchements particuliers

Les travaux sont estimés à 43 000 € HT. Il y a lieu de réaliser l'extension du réseau électrique avec l'aide du SIE. La commune peut bénéficier d'une subvention du conseil général de 40 %. Le conseil municipal, après délibérations, approuve le projet, sollicite les aides du Conseil général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser. Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant (en tenant compte des honoraires de maîtrise d'œuvre et des imprévus) et sollicite la dérogation de commencer les travaux avant obtention des subventions.

Dépense totale : 50 000 € HT

Subvention du Conseil Général : 20 000 €

Emprunt : 30 000 €

Alimentation du quartier des Romans et amélioration de la desserte de la Pérusse

M. Denis BAILLE, adjoint, soumet au conseil municipal les deux solutions proposées pour l'alimentation en eau du quartier des Romans, dans les deux cas, l'alimentation électrique est nécessaire, à savoir :

- 1 - mise en place d'un sur presseur au niveau du réservoir actuel, création d'une conduite sur pressée et raccordement des habitations les plus hautes de la Pérusse. Il est nécessaire de créer un local technique au niveau du réservoir qui n'a pas de chambre de vannes. Les travaux sont estimés à 74 000 € HT
- 2 - création d'un nouveau réservoir de 15 à 20 m3 implanté au départ de la zone de captage et mise en place d'une conduite de distribution rejoignant le quartier des Romans et se raccordant ensuite à la conduite de distribution existante au hameau de la Pérusse. Le réservoir et le réseau d'adduction actuels seraient abandonnés. Les travaux sont estimés à 130 000 € HT.

Le conseil municipal, après délibérations, opte pour le projet de création d'un nouveau réservoir avec mise en place d'une conduite de distribution pour le quartier des Romans rejoignant la conduite de distribution existante pour un montant estimatif de 130 000 € HT. Le conseil municipal sollicite les aides du Conseil général, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat dans le cadre de la DGE. Il autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser. Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	130 000 €
Subvention du conseil général 40 %	52 000 €
DGE 40 %	52 000 €
Emprunt	26 000 €

Création des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales au quartier du Serre vers la station d'épuration

Le maire soumet au conseil municipal les solutions de passage des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales en vue du branchement de la nouvelle maison de retraite et de quatre immeubles du quartier du Serre à la station d'épuration. Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la solution de base qui a été estimée à 163 210 € HT par le bureau SECHAUD-IOSIS MEDITERRANEE. Il charge le maire de lancer l'appel à concurrence par appel d'offres ouvert.

3 - Maison Aurelle

La commission des travaux s'est rendue sur place suite à la demande d'acquisition de Mlle Mélanie BROVELLI et M. Brice ETIENNE. Le maire informe le conseil que Mlles Marie NONIN et Aurélie BRUNET ont renouvelé la demande de location de l'appartement occupé par M. Vincent DEBELLE. Le conseil municipal émet un accord de principe pour la vente de ce bâtiment avec une partie de la parcelle du haut d'environ 300 m². Une estimation sera demandée au service des domaines.

4 - Maison Féraud

Le maire informe le conseil municipal qu'il a repris contact avec le PACT ARIM pour la réhabilitation de la maison Féraud. En fonction des aides que le Pact Arim obtiendra et en tenant compte de l'importance des travaux, une participation de la commune sera certainement demandée. Le conseil municipal souhaite également la prise en compte dans l'aménagement, des 2^{ème} et 3^{ème} étages de l'auberge de la forge, qui sont totalement insalubres et imbriqués dans le bâtiment Féraud.

5 - Délimitations de terrains et chemins

La commission des travaux s'est rendue au quartier St Martin afin de définir avec M. Pierre DELAYE, le terrain à faire délimiter par le géomètre en vue de l'extension du cimetière, une largeur d'environ 15 m permettrait de prévoir 4 rangées de tombes et un columbarium.

Le maire informe le conseil municipal que M. Jean-Louis HAZARD, souhaiterait que la commune délimite la partie haute du chemin « pilate » puisqu'il a été détourné de son assise initiale. Le conseil municipal émet un avis favorable et charge le maire de faire procéder à ses délimitations.

6 - Point sur les travaux en cours

Foyer rural

Le maire informe le conseil municipal qu'une seule entreprise a rendu une offre pour la rénovation du foyer pour un montant total de 83 695.84 € HT. Le conseil municipal décide de ne pas retenir cette offre compte tenu de l'important surcoût par rapport à l'estimatif. La commission des travaux est chargée d'étudier avec l'architecte, la possibilité d'une isolation extérieure, qui engendrerait moins de frais de déplacement de l'installation électrique à l'intérieur.

Mairie

Le maire soumet au conseil municipal trois devis pour changer la porte d'entrée de la salle de réunion de la mairie, la porte actuelle n'étant plus étanche et de plus en plus fissurée. Le conseil municipal après délibérations décide de ne pas procéder au changement de la porte dans l'immédiat.

D'autre part, il est nécessaire de procéder à la réfection de la peinture au bureau d'accueil de la mairie. Il est envisagé de faire démolir la banque d'accueil afin d'agrandir l'espace secrétariat et d'améliorer les conditions de travail. Le maire est chargé de faire procéder à ces réfections et à l'acquisition du mobilier. Le conseil municipal décide de virer la somme de 7 000 € de l'opération 2132-037 maison Féraud sur l'opération 2313-028 aménagements et acquisitions mairie

Ecole

Le maire informe le conseil municipal que les gouttières ont été changées à l'école par l'entreprise FERAUD pour un montant de 3 577.24 € TTC. Le conseil municipal décide de procéder au virement de la somme de 1 000 € de l'opération 2313-028 travaux sur logements locatifs sur l'opération 2313-027 école

Atelier communal

La commission des travaux étudiera la possibilité de procéder à l'isolation de la partie atelier et d'une travée supplémentaire suite à l'acquisition d'un pont. Ces travaux ne devraient pas induire de dépenses supplémentaires car il est possible de supprimer la confection d'un mur béton suite à la modification de l'implantation du bâtiment.

Révision du PLU

Le bureau Espace Harmonie « Plein Sud » chargé de la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, propose de signer un avenant n° 3 à la convention du 15 novembre 2001 permettant de prolonger l'étude jusqu'au 30 juin 2008 sans frais supplémentaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à signer l'avenant n° 3. Il décide d'inscrire en décision modificative n° 5 la somme de 8 000 € sur l'opération 202-044 modification et révision POS/PLU, le même montant est déduit de l'opération 2031-035 étude RTM.

7 - Marché d'entretien de la voirie et demande de subvention DGE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le marché à bon de commande pour l'année 2008 avec l'entreprise APPIA pour un montant compris entre 20 000 et 100 000 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la DGE pour un montant de travaux de 90 000 € HT pour la pose d'enrobés sur les voies communales et adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	90 000 €
DGE 40 %	36 000 €
Emprunt	54 000 €

Le conseil municipal décide de virer la somme de 11 000 € du c/2031-035 étude RTM et du c/2313-028 travaux logements locatifs sur l'opération 2313-013 travaux de routes.

8 - Exonération temporaire de la taxe professionnelle des auxiliaires médicaux

Le maire informe le conseil municipal que Mme GORGOL, va s'installer sur la commune en tant qu'infirmière libérale à compter du 1^{er} janvier 2008. Il expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts qui permettent d'exonérer de taxe professionnelle, durant une période ne pouvant être ni inférieure à deux ans et ni supérieure à cinq ans, les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires désignés « vétérinaires sanitaires » qui s'établissent dans une commune de moins de 2000 habitants ou située dans une zone de revitalisation rurale. Mme Isabelle GORGOL a exprimé le souhait de bénéficier de cette exonération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe professionnelle pour la part lui revenant, en application des dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts les auxiliaires médicaux pour une durée de deux ans. Il charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

9 - Fixation du prix de l'eau et des tarifs 2008

Le rôle de l'eau a été édité, il y a donc lieu de définir les tarifs applicables pour la nouvelle période. Le conseil municipal adopte les tarifs suivants applicables à compter de ce jour :

<i>Prestations</i>	<i>Anciens tarifs</i>	<i>Nouveaux tarifs</i>
M3 eau	1.35 €	1.38 €
M3 eau agriculteurs	0.87 €	0.89 €
Abonnement	20.00 €	20.00 €
Location compteur	15.00 €	15.00 €
M3 assainissement	0.77 €	0.79 €
Changement de compteur gelé	66.90 €	67.00 €
Vérification assainissement autonome – SPANC	35.00 €	35.00 €

Les loyers seront revalorisés au 1^{er} janvier 2008 de 3.23 % conformément à l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2007.

D'autre part, le conseil municipal décide de ne pas modifier les différents tarifs :

Objet	Tarif 2008
Nuitée au gîte d'étape	9.50 €
Nuitée enfant moins de 13 ans	5.00 €
Garderie scolaire	1.00 €
Foyer rural pour domicilié à Thoard	Eté : 50 € Hiver : 75 € *
Foyer rural pour extérieur	Eté : 250 € Hiver : 300 € *
Location de sono	80.45 €
Photocopie A4 / A3 et RV	0.20 € / 0.30 €
Photocopie gros usager A4 / A3 et RV	0.15 € / 0.25 €
Télécopie la page	0.50 €
Droit de place le ml	1.10 €
Droit de place foire le ml	2.50 €
Concession aux cimetières le m ²	140.00 €

* la période hiver débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 avril

10 - Reconduction des contrats d'assurance avec Groupama et CIGAC

Le maire informe le conseil municipal que les contrats d'assurances Groupama et CIGAC arriveront à échéance le 31 décembre 2007. Par manque de temps, la mise en concurrence n'a pas été effectuée, il propose de renouveler les contrats d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2008.

11 - Modification des statuts du SMAB

Le maire donne lecture de la délibération du syndicat mixte d'aménagement de la Bléone concernant le projet de modification des statuts du syndicat, notamment la désignation d'un délégué par commune et non plus deux. Le conseil municipal, après délibérations, émet un avis favorable à la modification des statuts dans les termes indiqués dans la délibération n° 25-2007 du 3 août 2007 du SMAB.

12 - Demande de déclaration en calamités agricoles

Suite à la sécheresse constaté une fois de plus cette année, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite la reconnaissance de l'état de calamités agricoles pour le territoire communal.

13 - Déclaration d'intention d'aliéner – DPU

Le maire soumet au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner :

- la parcelle section E n° 39 le village de 125 m² appartenant à M. et Mme Jules TRAISNEL au prix de 1250 €
- la parcelle section D n° 955 de 554 m² au quartier des Bourres appartenant à M. et Mme Jacques DUMETZ au prix de 30 200 € et 4 800 € d'honoraires de négociation

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ces deux DIA.

14 – Divers

Coupe de bois

M. le maire rappelle qu'il a été décidé de délimiter des coupes de bois sur pied au lieu-dit le Margue. Le conseil municipal doit définir le prix de vente ainsi que les conditions d'attribution.

Après délibérations, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 10 € la stère, d'effectuer un tirage au sort parmi les personnes inscrites si elles sont plus nombreuses que les lots proposés.

Demande de location de la salle de la cantine pour le 31/12/2007

Mme Véronique GAUBERT a demandé la location de la salle de la cantine pour le 31/12/2007, le foyer étant pris. Le conseil municipal décide de louer cette salle au prix de 60 € et aux mêmes conditions que l'année passée.

Mise à disposition et réglementation du foyer rural

Mme Karine GLEISE a sollicité la mise à disposition du foyer rural le jeudi après midi pour son activité d'esthéticienne. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition gratuite dans un premier temps du foyer rural.

D'autre part, suite aux dernières locations du foyer rural, les riverains se sont plaint du bruit tardif. Le conseil municipal décide de mettre à jour le règlement de location.

Projet de halte garderie itinérante

Mme Elisabeth JOVET, adjointe, expose au conseil municipal le projet de Mmes BOUCROT de la mise en place d'une halte garderie itinérante, sur les communes alentours. Un questionnaire est à la disposition du public en mairie.

Mur « Cayrier »

Une personne habitant le quartier du Serre évoque les travaux effectués par la commune sur la propriété Cayrier, consistant en la pose de deux rangées de « bétoflor ». Elle pense que les dégradations partielles, constatées en leur temps par huissier étaient le fait de l'aménagement de la dite propriété. Le Maire rappelle que le conseil a voté le principe de ces travaux afin d'éviter une éventuelle procédure judiciaire et dans un souci d'apaisement. A cet effet, la commune a pris en charge les frais afférents aux matériaux pour une dépense de 1 049.75 €. De plus, l'aménagement

s'avérant insuffisant pour conforter définitivement le talus, le conseil accepte le principe de deux rangées supplémentaires à mettre en place, comme les précédentes par le propriétaire de la parcelle.

Courriers

De l'école

M. Denis BAILLE donne lecture du courrier de Mme la directrice de l'école qui remercie le conseil municipal pour les acquisitions et travaux effectués à l'école.

De Mme Roselyne BARBARIN

Mme BARBARIN attire l'attention du conseil municipal sur les dégradations multiples sur le terrain destiné à l'implantation de l'atelier communal. Le conseil municipal en prend acte.

Du conseil général

Suite à notre courrier, le conseil général émet un défavorable à la pose d'un miroir au droit du premier accès au lotissement du Serre, compte tenu du virage en aval qui est très fermé et de l'instruction interministérielle qui stipule que l'implantation de miroir ne peut être admise qu'à l'intérieur des agglomérations.

Concernant le problème du traitement des parasites sur les platanes et les marronniers, celui-ci sera effectué fin juin-début juillet 2008.

La séance est close à 22 h 10.